

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2021.01

Contrat d'occupation des locaux de la RNN de Chaudefour

Le contrat d'occupation d'un local public donnant accès à la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour en tant que locataire de la commune du Chambon sur lac, est arrivé à échéance de ses 3 ans le 1^{er} janvier 2021.

Pour autant, la tacite reconduction a permis la poursuite de l'occupation de ces locaux dans les clauses de ce contrat.

Cependant, la nouvelle équipe municipale a souhaité la revoir et s'est prononcée en Conseil municipal le 21 janvier 2021 pour une nouvelle convention, identique sur le montant du loyer (11 000 €), les conditions d'occupations et avec quelques menues évolutions sur certaines charges.

Pour rappel, le montant avait été revu à la hausse de 1 000 € en 2018, en raison des travaux qui étaient prévus par la commune avec entre autre l'agrandissement du parking visiteurs, la réfection des huisseries du bâtiment et l'amélioration de l'isolation, travaux ayant été réalisés au cours de ces dernières années.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat d'occupation et de résilier le contrat actuel à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 01 octobre 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

CHAMBON-SUR-LAC



Convention N° C101-2021-001 Contrat d'occupation d'un local public

ENTRE

d'une part,

La Commune de Chambon sur Lac, Mairie de Chambon sur Lac, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Emmanuel LABASSE dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021

ET

d'autre part,

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du ci-après désigné le Preneur

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

Le bailleur, par ces présentes, donne à titre de bail à loyer au Preneur, qui accepte, les lieux ci-après désignés un bâtiment d'accueil, sur trois niveaux, situé à l'entrée de la vallée de Chaudefour. Le Preneur déclare les biens connaître pour les avoir visités et n'élève aucune réclamation à ce sujet. Le bâtiment est destiné à la gestion de la Réserve Naturelle de Chaudefour : accueil du public – bureaux du personnel – logement des stagiaires et saisonniers.

Article 2 :

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 03 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le bail pourra être renouvelé une fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 03 ans. Le Preneur peut mettre fin au présent bail au titre de chaque année en donnant congé au Bailleur au moins trois mois à l'avance et par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Bailleur se réserve le droit de résilier le présent bail au terme de chaque année en donnant congé au Preneur au moins trois mois à l'avance et par lettre recommandée avec accusé de réception en vue de reprendre le logement pour l'habiter lui-même.

Article 3 :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer de 11.000 euros (onze mille euros) par an payable au 31 mai à la D.D.F.I.P.
Ce prix reste ferme sur la durée du bail. Il pourra être révisé en accord entre les deux parties à l'issue des trois premières années.

Article 4 :

En sus du loyer, le Preneur remboursera au Bailleur sa quote part du droit de bail. Le Preneur prendra directement en charge toutes les dépenses de fonctionnement de l'immeuble telles que les charges de chauffage, de consommation d'eau, d'électricité, d'entretien et nettoyage des parties communes, de gouttières, du vide ordures, les frais de vidange ou dégorgement des conduites et égouts (sanitaires), téléphone etc.

Le ramassage des ordures reste à la charge du Bailleur, dans le cadre de son appartenance au SICTOM des Couzes. Le Bailleur se charge également de déneiger ou faire déneiger l'accès au bâtiment d'accueil.

Article 5 :

Le présent bail a lieu sans les charges et conditions ordinaires et de droit et d'usage en pareille matière que le Preneur s'oblige à exécuter et accomplira sous peine de tous dommages-intérêts et même de résiliation immédiate et de plein droit du présent bail, si bon semblait au Bailleur et notamment sous celles résultant de la loi n°82-526 du 22 juin 1982.

Article 6 :

Le Preneur s'engage à faire occuper les lieux par le personnel à son service. Le Preneur s'interdit par conséquent de céder le droit à la présente location, de sous-louer en totalité, ou en partie, même en meublé, de substituer toute personne et de prêter les lieux loués même temporairement à des tiers y compris à titre gratuit. Ces dispositions ne concernent pas l'Office National des Forêts (O.N.F.).

Le Preneur est autorisé à vendre ses publications ainsi que celles de l'O.N.F.

Le Preneur devra jouir des lieux loués en bon père de famille et les tenir en bon état de réparations locatives et d'entretien courant.

Article 7 :

Le Preneur s'engage en outre :

1°) à ne faire aucune modification ni travaux dans les lieux loués sans l'autorisation expresse et écrite du Bailleur et seulement sous la surveillance de l'architecte ou du gérant, d'en acquitter les frais, y compris les honoraires de surveillance. A ne faire aucun trou dans les carrelages et à demander l'accord du Bailleur ou de son gérant pour refaire les peintures ou changer les tapisseries et revêtements de sol.

Tous embellissements ou améliorations resteront acquis à l'immeuble en fin de jouissance, sans indemnité à l'exception des installations d'usage d'accueil et d'information du public (maquettes expos, montage audiovisuels etc).

Le Bailleur conservera le droit d'exiger la remise des lieux loués dans leur état primitif.

2°) à faire ramoner les cheminées, fourneaux et calorifères à ses frais aussi souvent que besoin sera, au moins une fois par an et également en fin de jouissance.

3°) à rendre en fin de jouissance, les lieux en bon état de réparations de toutes sortes et dans un état d'entretien au moins équivalent à celui dans lequel il les a trouvés lors de l'entrée dans les lieux.

Article 8 :

Le Preneur devra :

1°) faire assurer convenablement contre l'incendie, les explosions et les dégâts des eaux son mobilier ainsi que le recours des voisins et les risques locatifs et en justifier au Bailleur.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

2°) informer immédiatement sa Compagnie de tout sinistre s'étant produit dans les lieux loués et en prévenir immédiatement le Bailleur.

3°) signaler en temps utile et par écrit au Bailleur toutes dégradations pouvant se produire, faute de quoi, le Preneur en serait personnellement responsable.

Article 9 :

A défaut de paiement de tout ou partie d'un seul terme de loyer (en principal) charges, taxes, prestations et fournitures individuelles à son échéance, ou à défaut d'exécution d'une seule des conditions de la présente location, et quinze jours après simple lettre recommandée avec accusé réception d'avoir à s'y conformer, et qui de condition expresse constituera une mise en demeure suffisante. La présente location sera résiliée immédiatement et de plein droit, s'il plaît au Bailleur sans que ce dernier ait à faire preuve d'aucun préjudice, l'expulsion du Preneur aura lieu sur simple ordonnance de référé sans aucune formalité judiciaire et nonobstant toutes offres même réelles ou exécutoires ultérieures.

Article 10 :

Le Preneur et le Bailleur assureront conjointement l'entretien des abords du bâtiment et de l'entrée de la Réserve.

Article 11 :

Le Bailleur garde à sa charge des travaux de gros œuvre qui viendraient à être nécessaires en vue de l'occupation normale des locaux (notamment maçonneries, toiture, huisseries, isolation, sans que cette liste soit exhaustive).

Article 12 :

Pour l'exécution du présent bail, le Preneur fait élection de domicile dans les locaux cités.

Article 13 :

Pour tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent bail, les parties décident de s'en référer aux usages en vigueur et éventuellement à l'appréciation du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Chambon sur Lac,

Le

Le Maire,

Le Président du Syndicat mixte du
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Emmanuel LABASSE

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-10-2021-01-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2021.02 Convention avec EDF pour l'amélioration de la qualité des eaux sur le bassin hydroélectrique de l'Artense (2022-2024)

L'amont du bassin versant de la Dordogne est largement reconnu pour l'excellente qualité des habitats et le haut potentiel piscicole des cours d'eau. Le système hydroélectrique de la Tarentaine, aménagé dans les années 1960 dans le cadre d'une concession arrivée à son terme en 2012, permet de capter une partie de l'eau des ruisseaux de l'Eau Verte et de la Tarentaine, afin de les acheminer via les lacs du Tact, de La Crégut et de Lastiouilles, à l'usine d'Auzerette, et de là jusqu'à la retenue de Bort les Orgues.

Ce transit a provoqué des dépôts sédimentaires dans la retenue du Tact et dans le lac de la Crégut, lac naturel remarquable du territoire et menace la qualité du plan d'eau de Lastiouilles, seul Pavillon bleu du département du Cantal.

La réduction des impacts de la gestion hydroélectrique dans un contexte de changement climatique constitue un enjeu majeur en Artense.

Dans ce contexte, et prenant acte des progrès réalisés dans le cadre de la convention pour la réduction de l'impact des éclusées, EDF, EPIDOR, le PNR des Volcans d'Auvergne, l'Agence de l'Eau, les collectivités locales, l'association de sauvegarde du lac de la Crégut et **l'État souhaitent s'engager sous la forme d'une convention pluriannuelle** dont l'objet est de fédérer les efforts et les actions des signataires, afin d'améliorer la qualité des eaux et de réduire l'impact des aménagements hydroélectriques sur le bassin versant de la retenue de Lastiouilles.

Pour cela, **un programme d'actions est défini de façon concertée et volontaire**. Il comprend des actions d'amélioration et de partage des connaissances, d'études de faisabilité, d'expérimentations et de suivis de nouvelles modalités de gestion sur l'Artense.

L'atteinte des objectifs de la présente convention repose sur l'engagement réel de chaque partie d'y contribuer. Le principe de cette convention serait de permettre des expérimentations de gestion sans obligation de poursuite à long terme si leur efficacité n'est pas avérée (contrairement à un plan d'action d'arrêté préfectoral) et permettant des ajustements ponctuels si besoin.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans de 2022 à 2024.

Pour sa part, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, veillera à la cohérence des actions de la convention avec les objectifs de la Charte, du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne qu'il anime. Il assurera le lien avec les projets de recherche sur le territoire et pourra réaliser des études, suivis ou travaux notamment en lien avec les lacs et plans d'eau.

Il sera membre du comité de pilotage et du comité technique et scientifique pour le suivi de la mise en œuvre de cette convention.

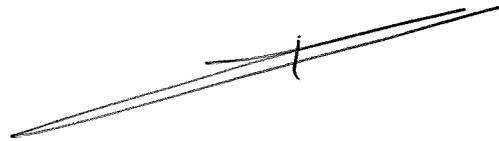
SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **de confirmer l'engagement du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne dans la mise en œuvre de cette convention et d'autoriser le Président à la signer et à engager toute action qui en découlerait.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



**PRÉFET
DU CANTAL**

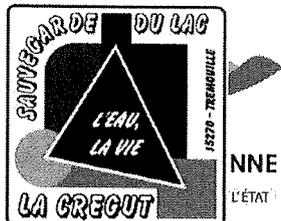
*Liberté
Égalité
Fraternité*



EPIDOR
En énergie dordogne



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne



NNE
L'ÉTAT



Communauté de Communes
Sumène-Artense



Commune de Trémouille

**AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX
SUR LE BASSIN HYDROELECTRIQUE DE
L'ARTENSE**

CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024

conclue entre

L'État,
Électricité de France,
L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne,
Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
La communauté de communes Sumène-Artense,
La commune de Trémouille,
L'association de sauvegarde du lac de la Crégut.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-13-2021-02-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Entre les soussignés :

L'État

Représenté par madame la Sous-Préfète de Mauriac,
ci-après désigné par « l'État »,

d'une première part,

Électricité de France (EDF)

Société Anonyme au capital social de 960 069 513,50 euros,
ayant son siège social est situé avenue de Wagram à Paris (75 008) France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, faisant élection de domicile 10 allée de Faugeras BP 90 016 87 067
Limoges Cedex 09,
représenté par monsieur Vincent Rivière, Directeur EDF Hydro Centre, en sa qualité de concessionnaire des installations hydroélectriques,
ci-après désigné par « EDF »,

d'une deuxième part,

EPIDOR

Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne,
ayant son siège à 24 250 Castelnau-la-Chapelle, Place de la laïcité,
représenté par monsieur Germinal Peiro, son Président,
ci-après désigné par « EPIDOR »,

d'une troisième part,

le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Ayant son siège à Montlosier, 63 970 Aydat,
Représenté par monsieur Lionel Chauvin, son Président,
ci-après désigné par « PNR des Volcans d'Auvergne »,

d'une quatrième part,

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Établissement Public Administratif,
ayant son siège social à 31 078 Toulouse, 90, rue du Férétra,
représenté par monsieur Guillaume Choisy, son Directeur Général,
ci-après désigné par « l'Agence de l'Eau »,

d'une cinquième part,

La communauté de communes Sumène-Artense

ayant son siège à 15 270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal, 23 bis place de l'église,
représentée par monsieur Marc Maisonneuve, son président,
ci-après désignée par « la communauté de communes Sumène-Artense »,

d'une sixième part,

La commune de Trémouille

ayant son siège à 15 270 Trémouille, mairie, le Bourg,
représentée par monsieur Robert Bonhomme, son maire,
ci-après désignée par « la commune de Trémouille »,

d'une septième part,

L'association de sauvegarde du lac de la Crégut

Association type loi 1901,
ayant son siège à 15 270 Trémouille, mairie, le Bourg,
représentée par monsieur Laurent Mercier, son président,
ci-après désignée par « l'association de sauvegarde du lac de la Crégut »

d'une huitième part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

L'amont du bassin versant de la Dordogne est largement reconnu pour l'excellente qualité des habitats et le haut potentiel piscicole des cours d'eau. Les dernières études font état « de cours d'eau particulièrement riches » en raison « d'habitats exceptionnellement préservés et d'une excellente autoépuration ». Les observations du caractère phénotypique des populations de truite fario mettent en évidence la spécificité des individus de ce territoire. Ainsi, ce territoire de la Haute Tarentaine possède une valeur patrimoniale et biodiversitaire exceptionnelle, en particulier autour du Lac de la Crégut, un des plus grands lacs naturels glaciaires d'Europe.

Le système hydroélectrique de la Haute Tarentaine, aménagé dans les années 1960 dans le cadre d'une concession arrivée à son terme en 2012, permet de capter une partie de l'eau des ruisseaux de l'Eau-Verte et de la Tarentaine, afin de les acheminer via les lacs du Tact, de La Crégut et de Lastioules, à l'usine d'Auzerette, et de là jusqu'à la retenue de Bort les Orgues.

La production d'énergie hydroélectrique, depuis 1970, a nécessité le transit d'une partie des eaux issues des bassins versants de l'Eau-Verte et de la Tarentaine. Ce transit a provoqué des dépôts sédimentaires dans la retenue du Tact et dans le lac de la Crégut. Ces sédiments et les substances dissoutes dans les eaux dérivées modifient la biochimie du lac de la Crégut, qualifié aujourd'hui d'eutrophe.

En aval de La Crégut, le transit des eaux se poursuit vers la retenue artificielle de Lastioules, unique plan d'eau labellisé Pavillon Bleu dans le Cantal, qui représente un enjeu touristique de premier ordre, et pour lequel le maintien de la qualité d'eau est un enjeu essentiel. En particulier, le risque de développement de cyanobactéries, favorisé par un apport en nutriments issus des bassins versants amonts, est à prendre en compte.

Depuis plusieurs années, les étés secs entraînent des conditions d'étiage sévères sur plusieurs cours d'eau dont en particulier le ruisseau du Tact et du Taurons. Lorsque les apports naturels diminuent sous l'effet de la sécheresse, la cote des retenues diminue jusqu'à atteindre la cote minimale d'exploitation. L'alimentation du débit réservé par le barrage est alors limitée par le débit entrant.

La réduction des impacts des dérivations hydroélectriques, la gestion des modalités de gestion des retenues hydroélectriques et la répartition temporelle des volumes réservés au soutien d'étiage dans un contexte de changement climatique constituent un enjeu majeur en Artense.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux du bassin, ces actions doivent être complétées par un travail sur la gestion des bassins versants amont du système de dérivations hydroélectrique afin de diminuer les entrants (matières organiques, phosphates, nitrates, etc.), de maîtriser les flux de sédiment en augmentation notable ces dernières années, mais aussi de limiter les impacts du changement climatique. En effet, les étiages se font de plus en plus sévères vont parfois jusqu'à des assècs, situations jamais connues jusqu'à ces trois dernières années.

Dans ce contexte, et prenant acte des progrès réalisés dans le cadre de la convention pour la réduction de l'impact des éclusées, EDF, EPIDOR, le PNR des Volcans d'Auvergne, l'Agence de l'Eau, les collectivités locales, l'association de sauvegarde du lac de la Crégut et l'État souhaitent s'engager sous la forme d'une convention pluriannuelle dont l'objet est de fédérer les efforts et les actions des signataires, afin d'améliorer la qualité des eaux et de réduire l'impact des aménagements hydroélectriques sur le bassin versant de la retenue de Lastioules. Pour cela, un programme d'actions est défini de façon concertée et volontaire. Il comprend des actions d'amélioration et de partage des connaissances, d'études de faisabilité, d'expérimentations et de suivis de nouvelles modalités de gestion sur l'Artense.

L'atteinte des objectifs de la présente convention repose sur l'engagement réel de chaque partie d'y contribuer.

Article 1 – Objet et durée de la convention

Les signataires de la convention partagent les objectifs suivants :

- A - Poursuivre l'acquisition de connaissances et la compréhension des phénomènes identifiés en Artense ;
- B - Mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et en évaluer l'efficacité ;
- C - Valoriser les actions mises en œuvre en Artense et plus largement sur le territoire de la Haute Dordogne.

À cet effet, ils décident de collaborer dans une dynamique partenariale et volontaire d'amélioration continue et établissent un programme d'actions. Les actions menées pourront correspondre à :

- des suivis et des études (enquêtes, analyses qualité de l'eau ou de sédiments, suivis d'espèces, études de projets de travaux ou d'aménagements, etc.) ;
- des expérimentations (par exemple de nouvelles modalités de gestion ou d'exploitation des ouvrages) ;
- des réalisations de travaux ou d'aménagements ;

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- des outils de communication (documents techniques ou de vulgarisation).

Le nécessaire maintien des usages de l'eau existant et l'équilibre économique général des concessions concernées et du potentiel de production électrique sont pris en compte.

Les instances, de pilotage et de suivi technique et scientifique, mises en place au travers de cette convention, permettront de réunir à pas de temps régulier l'ensemble des parties prenantes concernées par les enjeux de qualité de l'eau de ce bassin versant. Ces comités seront le lieu de partage des avancées des différentes actions identifiées, d'échange sur les mesures mises en œuvre, et de réorientation, le cas échéant, des actions et expérimentations.

Le contenu du plan d'actions joint à la présente convention pourra donc évoluer progressivement, sous l'impulsion du comité de pilotage et du comité technique et scientifique.

Ce plan d'action constitue un outil complémentaire aux démarches contractuelles déjà engagées sur ce territoire, en particulier le Contrat Territorial Sources de la Dordogne, Sancy Artense, animé par le PNR Volcans d'Auvergne, et le Contrat vert et Bleu impulsé par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La convention précise :

- le rôle des parties ;
- l'organisation mise en place pour piloter, animer et suivre la mise en œuvre de cette convention ;
- les conditions de transmission et de diffusion des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions prévues à la convention ;
- les conditions de modification ou de dénonciation de la convention et les solutions en cas de difficulté d'application.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – Rôle des parties

L'État

L'État fournit à l'ensemble des signataires de la convention toute information détenue par ses services, relative au cahier des charges des concessions et aux règlements d'eau des ouvrages du bassin de la Dordogne et pouvant être utile à la bonne mise en œuvre de la présente convention ou nécessaire au suivi.

L'État s'assure du respect de la compatibilité avec le SDAGE et les cahiers des charges et règlements d'eau des concessions.

L'État met à disposition du public les documents validés relatifs à l'application de la présente convention qui lui sont communiqués, notamment les bilans annuels de gestion des aménagements, les cahiers des charges et les rapports d'étude. L'État analyse la faisabilité des dispositions comportant des enjeux liés à la sûreté, à la sécurité ou à l'équilibre économique des concessions.

EDF – Électricité de France

EDF définit et met en œuvre les consignes de gestion des ouvrages et réalise les aménagements permettant de satisfaire aux objectifs et conditions prévues par la présente convention dans les limites permises par l'hydraulicité, les enjeux énergétiques et économiques de production d'électricité et les engagements conventionnés par ailleurs.

EDF fournit à l'ensemble des signataires de la convention toute information en sa possession utile à la bonne mise en œuvre de la convention, nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions conduites dans ce cadre.

EDF facilite le travail des opérateurs de terrain en autorisant l'accès aux ouvrages et aux données techniques relatives à la gestion des ouvrages.

EDF peut participer au financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

EPIDOR – Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

EPIDOR assure l'animation et le suivi de la convention, en assurant le lien entre les signataires et les autres partenaires.

EPIDOR organise et anime les réunions, porte les actions de diffusion et de communication sur la convention et ses bilans et sur les actions menées dans ce cadre, notamment par l'intermédiaire du site internet www.eptb-dordogne.fr.

EPIDOR pourra participer à des études, des suivis ou des travaux.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne veille à la cohérence des actions de la convention avec les objectifs de la charte, du Contrat Territorial et du Contrat Vert et Bleu qu'il anime.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne assure le lien avec les projets de recherche sur le territoire.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne peut réaliser des études, des suivis ou des travaux, notamment en lien avec les lacs et les plans d'eau.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-13-2021-02-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne met à disposition des signataires de la convention les informations validées et utiles au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la convention et contenues dans sa banque de données.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne veille à la meilleure adéquation possible entre la mise en œuvre des dispositions de la convention et les objectifs du SDAGE.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne participe au financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, conformément aux dispositions de son programme d'intervention et en fonction des enveloppes disponibles. La présente convention ne constitue pas une décision d'aide. Chaque action doit faire l'objet d'une instruction propre.

La communauté de communes Sumène-Artense

La Communauté de communes Sumène-Artense est chargée de la compétence GEMAPI et partenaire du Contrat Territorial Sources de la Dordogne – Sancy – Artense.

La communauté de communes Sumène-Artense peut participer à des études, des suivis ou des travaux.

La commune de Trémouille

La commune de Trémouille est gestionnaire du Lac de la Crégut non inclus dans le domaine public hydroélectrique.

La commune de Trémouille peut participer à des études, des suivis ou des travaux.

L'association de sauvegarde du lac de la Crégut

L'association de sauvegarde du lac de la Crégut a pour objet d'agir auprès de toutes les instances, tant publiques que privées, afin que soient remis en l'état initial le lac de la Crégut et ses abords.

L'association de sauvegarde du lac de la Crégut peut participer à des études, des suivis ou des travaux.

Article 3 – Comités de suivi

Deux comités sont institués et placés sous l'autorité de madame la sous-préfète de Mauriac.

Un comité de pilotage de la convention constitué des partenaires signataires de la convention :

- EDF ;
- EPIDOR ;
- PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Agence de l'Eau Adour-Garonne (siège ou unité territoriale Dordogne) ;
- Communauté de communes Sumène-Artense ;
- Commune de Trémouille ;
- Association de sauvegarde du lac de la Crégut.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour :

- suivre la mise en œuvre des dispositions prévues par la convention ;
- élaborer un bilan annuel :
 - de la gestion des ouvrages ;
 - des conséquences sur les espèces et les milieux aquatiques ;
 - de la production hydroélectrique ;
- organiser le retour d'expérience ;
- faire le point sur l'état d'avancement des aménagements et travaux ;
- établir le programme d'action de l'année suivante ;
- partager l'information entre ses membres ;
- communiquer sur les résultats de la convention.

Outre ces réunions annuelles, un contact sera maintenu entre les membres du comité pour :

- informer rapidement sur les événements d'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur les actions engagées ou projetées ;
- informer et échanger sur l'évolution de l'hydrologie naturelle et plus particulièrement sur l'anticipation des situations exceptionnelles.

EPIDOR se charge d'assurer la communication et le partage d'informations entre les membres de ce comité.

Un comité technique et scientifique composé des membres du comité de pilotage et élargi à des experts consultés pour leurs compétences et d'autres instances dont une liste non exhaustive est la suivante :

- OFB ;
- Fédération de pêche du Cantal ;
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme ;
- Département du cantal ;

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- Département du Puy-de-Dôme ;
- DDT du Cantal ;
- DDT du Puy-de-Dôme ;
- Commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal ;
- Commune de Saint-Donat ;
- Commune de Saint-Genès-Champespe ;
- Communauté de communes Dômes Sancy Artense ;
- CEN Auvergne ;
- CNRS ;
- LPO ;
- IRSTEA.

Le comité technique se réunit pour :

- établir un bilan général des suivis ;
- effectuer des analyses de ces suivis ;
- proposer d'éventuelles évolutions à mettre en œuvre ;
- étudier les incidences des travaux prévus sur les ouvrages de production ;
- mettre en œuvre d'éventuelles nouvelles pistes d'amélioration liées aux résultats d'expérimentations ou à l'amélioration des connaissances ;
- communiquer sur les résultats obtenus.

Article 4 – Actions envisagées

Les actions menées dans le cadre de cette convention sont la déclinaison d'un certain nombre de projets identifiés sur le territoire.

Objectif A : poursuivre l'acquisition de connaissances et la compréhension des phénomènes identifiés en Artense.

Action A1

Obtenir une meilleure compréhension du fonctionnement de la Tarentaine et de l'Eau Verte suite au constat du faible nombre de poissons à l'aval de ces ouvrages.

Action A2

Suivre l'évolution des masses d'eau, notamment en lien avec le changement climatique et l'occupation des sols :

- étude des régimes hydrologiques actuels ;
- étude sur l'effet de l'occupation et de l'usage des sols ;
- réflexion prospective sur la situation hydrologique des tronçons court-circuités ;
- réflexion sur des adaptations éventuelles ;
- étude de l'impact d'opérations de restauration de zones humides sur l'hydrologie.

Action A3

Réaliser et expérimenter des suivis environnementaux pour comprendre l'évolution des plans d'eau : qualité d'eau, turbidité, flux, sédimentation, biologie, etc.

Action A4

Améliorer la connaissance du phénomène des boues rouges au barrage du Taurons et expérimenter des solutions applicables.

Objectif B : mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et en évaluer l'efficacité.

Action B1

Identifier et effectuer le suivi d'indicateurs environnementaux pertinents pour mesurer l'état des milieux aquatiques et leur évolution : débit, température, flux de MES ou de MO, indicateurs planctoniques ou piscines, etc.

Accusé de réception en préfecture
08123636037-20211001-13-2021-02-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

Action B2

Expérimenter de nouvelles modalités de gestion des prises d'eau afin de réduire les flux de sédiments dérivés depuis l'Eau-Verte et la Tarentaine vers le Tact et la Crégut.

Action B3

Expérimenter un soutien des débits lors des étiages.

Action B4

Mettre en œuvre le dispositif de phytoépuration et de décantation des sédiments sur le plan d'eau du Tact.

Action B5

Expérimenter la réinjection des sédiments grossiers stockés dans les prises d'eau vers l'aval des ouvrages afin de réduire le déficit sédimentaire dans les tronçons court-circuités.

Action B6

Définir un programme d'aménagement des ouvrages de l'Eau-Verte et de la Tarentaine en lien avec l'obligation réglementaire de mise en conformité de la continuité écologique.

Action B7

Expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles visant à limiter le transfert de sédiment dans les retenues.

Objectif C : Valoriser les actions mises en œuvre en Artense.

Action C1

Partager annuellement un bilan des suivis et actions.

Action C2

Valoriser et assurer la cohérence avec les outils de gestion territoriale : Contrat Territorial, Contrat Vert et Bleu, SAGE Dordogne amont, etc.

Action C3

Réaliser des aménagements d'accueil du public et mettre en valeur les patrimoines d'exception : biodiversité, paysages, énergie, etc.

Action C4

Communiquer et sensibiliser le grand public, les usagers et les partenaires : ateliers, chantiers participatifs, revues numériques, expositions, itinérances, etc.

Article 5 – Animation et suivi de la convention

L'animation et le suivi de la convention sont assurés par EPIDOR en lien étroit avec les autres signataires afin de soutenir une dynamique de gestion concertée pour mettre en œuvre les actions précisées dans la présente convention et analyser toutes les informations utiles fournies par les partenaires pour établir les bilans.

EPIDOR met ces documents à la disposition des membres des comités, produit des notes d'analyse, étudie les opportunités, propose des voies de progrès et recherche tous les moyens utiles à l'atteinte des objectifs de la convention.

EPIDOR organise les réunions des comités, en rédige les comptes-rendus et les diffuse aux membres de ces comités.

Au terme des trois ans, EPIDOR réalise un bilan global de la convention et propose d'éventuelles adaptations.

Article 6 – Engagements financiers

Cette convention représente un engagement de principe pour le financement des actions programmées et des actions à programmer annuellement.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les décisions définitives de financement restent subordonnées aux délibérations des organes décisionnels de chaque partenaire.

Article 7 – Modification et dénonciation de la convention

La présente convention pourra être reconduite par un avenant. Elle pourra également être amendée après échanges avec le comité technique en fonction des retours d'expériences et du suivi des aménagements. Des modifications pourront aussi être apportées afin de tenir compte de tout évènement relatif au renouvellement des contrats de concession. La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord unanime entre les parties.

Article 8 – Difficultés d'application

En cas de difficultés d'application relatives à la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution de conciliation auprès de la sous-préfète de Mauriac et s'interdisent de porter le différend devant la juridiction compétente avant l'expiration d'un délai de quatre mois à partir de la saisine du représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**Monsieur le Directeur
EDF Hydro-UP Centre**

**Monsieur le Président
EPIDOR**

**Monsieur le Président
PNR des Volcans d'Auvergne**

**Monsieur le Directeur Général
Agence de l'Eau Adour-Garonne**

**Monsieur le Président
Communauté de communes
Sumène-Artense**

**Monsieur le Maire
de Trémouille**

**Monsieur le Président
Association de sauvegarde
du lac de la Crégut**

**Madame la sous-préfète
de Mauriac**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -
Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe
Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian
Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

Le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 un modèle de **convention de partenariat** proposée à des communes du Puy-de-Dôme et du Cantal contigües ou très proches géographiquement du Parc et souhaitant créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.

En effet, les patrimoines du Parc sont souvent présents sur sa continuité territoriale ou à proximité. De même :

- les enjeux de leur préservation et valorisation des patrimoines peuvent « dépasser » son périmètre
- les dynamiques observées sur ces territoires périphériques peuvent fortement influencer le Parc (démographie, fréquentation de sites, consommation de produits, déplacements pendulaires...).

Le partenariat précité décline des dispositions de l'orientation 1 de la charte du Parc :

- 1.1.1.1 - Développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants
- 1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations
- 1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire Parc
- 1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens
- 1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc.

A ce titre, **la convention « commune partenaire »** permet à ces collectivités, jusqu'à l'échéance du classement du Parc :

- de bénéficier d'actions menées par le Syndicat mixte du Parc en termes de sensibilisation, de débat, de formations... sur des enjeux communs (maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables, aménagement de l'espace, développement culturel, appropriation des patrimoines, respect de la trame verte et bleue, mise en valeur du paysage...)
- d'échanger de la documentation notamment touristique à destination du public
- d'inclure leur(s) écoles intéressées dans l'offre d'animation pédagogique du Syndicat mixte du Parc (sans prise en charge financière des déplacements éventuels)
- et de faire valoir leur dénomination de « communes partenaires du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne...

En contrepartie et sur la même période, ces communes s'engagent à :

- respecter les principes et orientations de la charte du Parc, ainsi que les conditions d'utilisation du logo du Parc
- participer financièrement à l'action conduite par le Syndicat mixte du Parc, bien que non adhérentes à celui-ci. Cette contribution est calculée par habitant, sur la base du quart de la cotisation des communes dites « communes territoriales » du Parc définie annuellement par le Comité Syndical.

Par courrier en date du 28 mai 2021, la Commune de Chamalières a sollicité ce statut de « commune partenaire du Parc » auprès du Syndicat mixte du Parc.

La Commune présente plusieurs spécificités territoriales, enjeux et actions qui concernent les centres d'intérêt du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, notamment :

- des activités thermales liées au volcanisme
- un patrimoine forestier et des actions de mise en valeur d'arbres remarquables

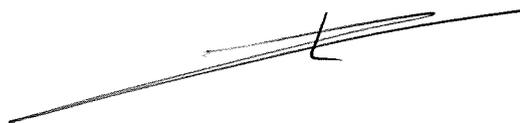
- l'installation de récupérateurs d'eau pluviale
- des opérations pédagogiques auprès des jeunes en lien avec la biodiversité...
- son adhésion à Clermont Auvergne Métropole, s'agissant d'un EPCI lié au Syndicat mixte du Parc en tant qu'adhérent de celui-ci et bénéficiant de plusieurs de ses actions organisées dans le cadre d'une convention dite « Agglo porte ».

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'accorder le statut de « commune partenaire du Parc » à la commune de Chamalières,**
- **d'inviter, pour cela, la Commune à approuver la convention de partenariat correspondante (cf. en annexe),**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention qui pourra prendre effet au plus tôt au 1^{er} octobre 2021.**

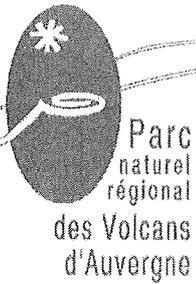
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Convention « COMMUNE PARTENAIRE » du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

I Commune de CHAMALIERES

Convention de partenariat entre
le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**
et la **Commune de Chamalières**
dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du Parc

Le territoire des *Volcans d'Auvergne* est classé par l'Etat, à la demande de la Région, en *Parc naturel régional* pour :

- la présence de patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles de son territoire
- l'adoption d'un projet de territoire ambitionnant la préservation de ces ressources par leur valorisation économique et culturelle respectueuse, ainsi que par des aménagements et un développement durables.

Prévu pour 12 ans et matérialisé par la « charte du Parc », ce projet de territoire est adopté et mis en œuvre par les collectivités locales (qui se regroupent au sein du syndicat mixte de gestion du Parc), ainsi que par l'Etat. Concrètement la charte définit de façon thématique et territorialisée les orientations, mesures et engagements de ces signataires.

Même s'ils peuvent présenter une densité et une variété moindre, les patrimoines qui caractérisent le Parc sont souvent présents sur sa continuité territoriale ou à proximité. De même, les enjeux de leur préservation et valorisation peuvent « dépasser » le périmètre du Parc.

Aussi, les actions menées à cet effet sur le territoire classé notamment par le Syndicat mixte du Parc peuvent connaître une déclinaison intéressante au sein des projets portés par les Communes périphériques du Parc.

Cela peut concerner en particulier les mesures et dispositions suivantes de l'orientation 1 de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne (orientation visant l'ensemble des acteurs locaux et la valorisation des richesses patrimoniales et du territoire Parc par le biais d'approches culturelles et éducatives) :

> **mesure 1.1.1- Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire**

disposition 1.1.1.1 - Développer la connaissance des spécificités patrimoniales. via des personnes ressources et une participation active des habitants

disposition 1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

disposition 1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire Parc

> **mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du Parc**

disposition 1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens

disposition 1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc.

Considérant ces éléments de contexte, la présente convention est établie dans cet esprit de coopération durable, ainsi que prioritairement en référence aux dispositions précitées de la Charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Ainsi, entre :

- le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, établissement public de coopération intercommunale à caractère administratif, dont le siège se situe à « Montlosier, 63970 AYDAT », ci-après désigné par « le Syndicat mixte du Parc », représenté par son Président, Lionel Chauvin, dûment habilité par délibération du Comité syndical du Parc en date du 11 février 2022¹
- et la **Commune de Chamalières**, ci-après désignée par « la Commune », représentée par son Maire, Louis Giscard d'Estaing, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du

il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Afin de développer et d'optimiser leurs liens et attentes partagées, le Syndicat mixte du Parc et la Commune de décident de devenir partenaires, dans le cadre de la conduite de leurs actions propres ou d'opérations spécifiques préparées en commun. A ce titre, la Commune est dite « **Commune partenaire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** ».

La présente convention a pour objet de structurer la collaboration entre la Commune et le Syndicat mixte du Parc. Le partenariat entre les deux signataires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la charte¹ du Parc.

Article 2 – Engagements du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le Syndicat mixte du Parc s'engage à :

→ **permettre la Commune d'utiliser :**

- la **mention** suivante en toutes lettres sur ses panneaux, dépliants et papier à entête : « Commune partenaire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne »
- le **logo officiel du Parc**² concernant uniquement des opérations menées en commun et à la condition d'obtenir en amont l'avis favorable du Syndicat mixte du Parc³. En dehors de ce cas de figure, l'utilisation du logo par la Commune partenaire n'est pas autorisée⁴. Si des évolutions se dessinent en termes de nouvelles modalités pratiques d'usage, le Syndicat mixte du Parc en informe aussitôt la Commune.

- **faire bénéficier la Commune** des actions de sensibilisation et d'information menées par le Syndicat mixte du Parc sur le territoire classé Parc en ce qui concerne des enjeux présents également sur la Commune (exemples : maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables, aménagement de l'espace, développement culturel, appropriation des patrimoines, respect de la trame verte et bleue, mise en valeur du paysage, déploiement d'une agriculture et d'un tourisme durables, gestion adaptée des milieux aquatiques, proposition d'offres qualifiées pour l'accueil de nouvelles populations...) : réunions d'information, réunions territoriales, journées techniques, ateliers de formation, opérations ciblées pédagogiques
- **favoriser l'échange de documentation notamment touristique** entre le Syndicat mixte du Parc et la Commune, en via particulier via l'office de tourisme concernant le territoire de celle-ci. Dans la mesure du possible, la carte figurant dans le livret d'accueil touristique du Parc, inclura les points d'intérêt patrimoniaux situés sur le territoire des communes partenaires.
- **inclure les écoles des Communes partenaires intéressées dans son offre d'animation pédagogique** sans prise en charge financière des déplacements éventuels par le Syndicat mixte du Parc.

Article – Engagements de la commune

La Commune s'engage à :

→ **respecter les orientations de la Charte du Parc des Volcans d'Auvergne**

¹entrée en vigueur le 19 juin 2013, valable jusqu'en juin 2025 (ou juin 2028 en cas de prorogation de 3 ans du classement du Parc)

² cf p 212 du rapport de charte

³ position adoptée par délibération du Bureau du Syndicat mixte du Parc le 21 avril 2006.

⁴ position adoptée par la Fédération des PNR de France le 2 octobre 2013.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- **informer et consulter le Syndicat mixte du Parc** vis-à-vis de projets envisagés sur le territoire de la Commune et susceptibles d'induire des impacts directs ou indirects sur le territoire du Parc
- **faciliter notamment au plan technique et relationnel le déploiement territorial des campagnes de communication et sensibilisation** précitées que le Syndicat mixte du Parc pourra proposer occasionnellement concernant des enjeux touchant aussi bien le territoire classé que celui de la Commune
- **informer la population et autres acteurs locaux de la Commune** des opérations menées sur son territoire avec le Syndicat mixte du Parc.
- **participer financièrement à l'action conduite par le Syndicat mixte du Parc**. Cette contribution est calculée par habitant, sur la base du quart de la cotisation des Communes dites « Communes territoriales » du Parc (Communes adhérentes du Syndicat mixte du Parc, situées sur son périmètre) définie annuellement par le Comité Syndical. Pour mémoire, le montant de référence de la contribution financière des Communes partenaires en 2013 est de 0,37 euros par habitant.

Article 4 – Durée et modalités de résiliation de la convention

La convention est établie jusqu'à l'échéance du décret de reclassement en vigueur du Parc et donc de la validité de la Charte du Parc.

L'une ou l'autre des parties peut dénoncer cette collaboration par délibérations motivées, avec un préavis de 6 mois. La présente convention prend alors fin au 31 décembre de l'année en cours pour ne pas générer d'appel à contribution financière sur l'année suivante.

En cas de litige, le tribunal administratif de Clermont, territorialement compétent, pourra être saisi.

A Montlosier, le

Le Maire de la Commune
de Chamalières

Le Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Louis Giscard d'Estaing

Lionel Chauvin

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le principe d'accorder le statut de « commune partenaire » à la commune de Chamalières et autorise le Président à signer la convention de partenariat qui prendrait effet au plus tôt au 1^{er} octobre 2021.

Nombre de voix exprimées : 187/194

Pour : 187

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

19
19.2021.04 REVITALISATION TERRITORIALE
Bilan et reconduction des projets pédagogiques scolaires années 2020-21
et 2021-22

Comme chaque année scolaire, le SMPNRVA propose aux établissements scolaires du territoire Parc de découvrir ses spécificités patrimoniales, en lien avec les objectifs de l'Education Nationale en termes d'Education au Développement Durable.

Le détail des projets pédagogiques, entièrement pris en charge par le Parc (d'un point de vue administratif, financier et logistique) et menés sur l'année scolaire 2020-21, ainsi que les perspectives pour l'année scolaire à venir 2021-22 sont les suivants :

1 - Métropolitains en herbe vise à découvrir son espace proche, choisir et approfondir une thématique de travail et partager les découvertes avec une autre classe d'un secteur plus ou moins contrasté. Les établissements scolaires concernés sont situés en Chaîne des Puys jusqu'au secteur Nord du massif du Sancy.

6 classes du CE1 au CM2, soient 133 élèves, ont été accompagnées par l'équipe pédagogique du CPIE Clermont-Dômes.

Cette année, le projet a été rendu complexe par le contexte sanitaire. Les rencontres entre les classes n'ont pas eu lieu mais les classes ont tout de même partagé leurs travaux via des systèmes alternatifs du type : rallye photo dans leur quartier ou balade dans leur village proposée aux correspondants ; éléments mis en ligne...

Ce projet est financé par Clermont-Auvergne-Métropole, dans le cadre de la convention aggro-porte.

2 - Un Berger dans mon école pour sensibiliser les jeunes du territoire au monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne ainsi qu'aux milieux naturels qui les entourent.

2020-2021 a été la première année de lancement de ce projet construit en déclinaison d'une action portée par les Sociétés d'économie alpestre depuis 2000.

Les élèves ont rencontré des éleveurs, visité leurs fermes en hiver et se sont rendus sur un pâturage ou une estive au printemps.

Ce projet a été largement plébiscité par les enseignants/animateurs/élèves, de par la nouveauté de son thème, le lien aux animaux et les sorties hors de l'école, par ailleurs devenues plus rares, dans le contexte sanitaire.

10 classes, **de la très Petite Section de maternelle au CM2, soient 196 élèves**, ont été accompagnées, grâce à un financement à hauteur de 10 000 € de la Société des Eaux de Volvic.

3 - Raconte-moi ton volcan pour connaître l'histoire des volcans d'ici et d'ailleurs, l'utilisation de leurs roches et la manière d'y vivre.

La démarche d'investigation du géologue, des activités en éducation artistiques et culturelles, ainsi que des visites chez des professionnels de la pierre (ancienne carrière, atelier d'émaillage) leur ont été proposées.

15 classes du parc (63 et 15) **du CP à la 5^{ème}, soient 353 élèves**, ont pu vivre ces propositions pédagogiques, toutes accompagnée par des professionnels de l'éducation et/ou des artistes ou intervenants culturels, des lieux de visite.

Egalement accompagnées, 6 d'entre elles ont pu découvrir un outil pédagogique novateur appelé BASILE (Bac à Sable Interactif et Ludique), mis en œuvre par Astuscience et permettant par projection numérique des courbes de niveau d'un relief, à la surface du sable, d'en comprendre la formation.

Ce projet a été très largement apprécié des écoles. La découverte locale de pierres volcaniques y a contribué mais également la diversité des interventions et visites. La thématique des Volcans n'avait pas été proposée par le Parc, depuis de nombreuses années.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Une aide financière du Leader Volcans d'Auvergne a permis la mise en œuvre de ce projet, dans le cadre de Vagabondages volcaniques.

Au total, 31 classes et environ 700 jeunes du territoire et de la métropole clermontoise ont pu découvrir divers aspects du Parc, durant cette année scolaire.

Pour l'année 2021-2022, seraient reconduits :

- **Métropolitains en herbe**, pour un potentiel de 18 classes. Cette action est mise en œuvre par le CPIE Clermont-Dômes. Des crédits Clermont-Auvergne-Métropole seraient sollicités, dans le cadre de la convention Parc/Agglo-Porte.
- **Un Berger dans mon école**, pour un potentiel de 30 classes. Des crédits Feder seraient sollicités auprès de la région, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne, pour les années 2021 (sept-Déc)-rétroactivement, et 2022.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de reconduire, sur l'année scolaire 2021-2022, les deux projets pédagogiques Métropolitains en herbe et Un berger dans mon école,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants auprès de Clermont-Auvergne-Métropole, dans le cadre de la convention Parc/Agglo-Porte pour le premier, et auprès du Feder, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, pour le second.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-19-2021-04-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

Dans le cadre du Leader Volcans d'Auvergne, l'association d'éducation scientifique Astu'sciences a fait développer un outil pédagogique interactif intitulé Basile (Bac à sable Interactif Ludique et Educatif).

Par une projection numérique de courbes de niveau sur une surface de sable et en interagissant sur celle-ci, il est possible de comprendre la dynamique de mise en place des reliefs, notamment volcaniques.

Agencé initialement par la maison de l'Améthyste dans le Livradois, l'outil a été adapté, de manière à être mobile. Les financements Leader ont également permis une formation d'intervenants-animateurs pour mettre en place des séances pédagogiques pour tout type de public.

L'outil réalisé a été testé, durant cette année scolaire-ci auprès de 6 classes investies dans le projet pédagogique Raconte-moi ton volcan. A partir de cette 1^{ère} expérience et fort du bilan qui en ressort, il sera déployé plus largement sur les 4 départements auvergnats auprès de médiathèques, centres d'hébergements, etc ...

Dans l'attente, Basile est entreposé dans les locaux de la maison du parc. Les animateurs, le plus souvent accompagnateurs en montagne, et résidant dans des environs proches, ont une grande facilité à venir le récupérer à Montlosier.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention jointe de partenariat avec l'association Astu'sciences, concernant le dépôt de l'outil Basile dans les locaux du parc à Montlosier et sa mise à disposition des prestataires habilités par Astu'sciences. Sauf dénonciation, la convention sera renouvelable par tacite reconduction.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

**Convention de mise en dépôt –
Bac à Sable Interactif, Ludique et Educatif (BASILE)**

Entre

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Montlosier – 63970 AYDAT
SIRET : 25630023700011,
représenté par Lionel Chauvin, président,
ci-après dénommé « **le Dépositaire** »,

et

L'association Astu'sciences, Résidence Philippe lebon – 28, Bd Côte Blatin – 63000 Clermont-Fd
SIRET : 43890241300048
représentée par Madame Sophie Desset, présidente,
ci-après dénommé « **Le Déposant** »,

il est convenu :

Article 1 : Objet du contrat

Le Déposant confie, en dépôt au Dépositaire, l'outil défini à l'article 2 du présent contrat.

Article 2 : Outil mis à disposition

Dans le cadre du projet « BASILE », est mis en dépôt au siège social du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne le prototype Itinérant du Bac à Sable Interactif, Ludique et Educatif (BASILE)

Article 3 : Procédure de dépôt

Le déposant confie au dépositaire le BASILE afin de le mettre à disposition des acteurs formés ayant signé la charte de mise à disposition de l'outil et réservé l'outil selon le calendrier collectif mis en place.

Le dépositaire s'engage à stocker l'outil dans un lieu sécurisé et à l'abri de toute dégradation.

Le déposant s'engage à fournir la liste des personnes/structures ayant signé la charte et l'accès au calendrier d'emprunt.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de un an. Sauf dénonciation, la convention sera renouvelable par tacite reconduction.

Article 5 : Assurance

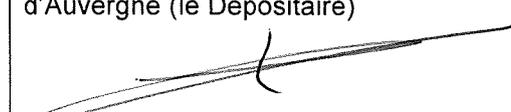
L'outil mis en dépôt chez le Dépositaire reste la propriété du Déposant. Il en assume pour cela l'assurance de l'outil, pour une valeur de 4 100 €.

Article 6 : Litiges – responsabilités

Le tribunal de Clermont-Ferrand est seul compétent en cas de litige.

Le Déposant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes de cette présente convention.

Le

Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (le Dépositaire)  Lionel Chauvin	Présidente d'Astu'sciences, (le Déposant) Sophie Desset
--	---

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-19-2021-05-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Madame Colette PONCHET PASSEMARD, doyenne d'âge.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40

MOYENS GENERAUX

40.2021.10 Election du nouveau Bureau (11 membres) à la suite du renouvellement du Comité Syndical

Le Comité Syndical a été renouvelé en partie à l'issue des élections régionales et départementales de juin 2021. Le Comité Syndical se compose désormais des membres suivants classés par ordre alphabétique :

TITULAIRES			Nbre voix	SUPPLEANTS			Collectivités
Civilité	Prénom	Nom		Civilité	Prénom	Nom	
Monsieur	Laurent	BERNARD	1	Madame	Martine	MARION	SAINT-DONAT (63)
Monsieur	Frédéric	BONNICHON	16	Monsieur	Sylvain	DURIN	REGION
Monsieur	Jean-Marc	BOYER	1	Monsieur	Aurélien	AMBLARD	LAQUEUILLE (63)
Monsieur	Gérard	BRUGIERE	1	Madame	Anouk	ONDET	MURAT-LE-QUAIRE (63)
Madame	Pascale	BRUN	2	Monsieur	Marc	HOSMALIN	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire (63)
Madame	Valérie	CABECAS	2	Madame	Sophie	RONGIER	Communauté de communes du Pays Gentiane (15)
Madame	Sarah	CHABRIER	1	Monsieur	Jean	VERMEULEN	ST-BONNET-DE-CONDAT (15)
Madame	Mélanie	CHALVIGNAC	1	Monsieur	Christophe	RAYNAL	CHEYLADE (15)
Madame	Marie Héléne	CHASTRE	8	Madame	Isabelle	LANTUEJOUL	Conseil départemental 15
Monsieur	Lionel	CHAUVIN	1	Madame	Catherine	MAUPIED	CHATEL-GUYON (63)
Monsieur	François	CONSTANTIN	1	Monsieur	Romain	BATTUT	LA BOURBOULE (63)
Monsieur	François	DELRIEU	1	Monsieur	Philippe	FABRE	MANDAILLES-SAINT-JULIEN (15)
Madame	Annie	DELRIEU TOURTOULOU	8	Madame	Marie Héléne	ROQUETTE	Conseil départemental 15
Monsieur	Eric	DERSIGNY	2	Madame	Nathalie	ABELARD	Communauté d'agglomération de Riom, Limagne et Volcans (63)
Monsieur	François	DESCOEUR	2	Madame	Martine	PANI	Communauté de communes du Pays de Salers (15)
Monsieur	Sébastien	DUBOURG	16	Madame	Angélique	BRUGERON	REGION
Monsieur	Philippe	FABRE	8	Madame	Valérie	CABECAS	Conseil départemental 15
Monsieur	Alain	FARGEIX	1	Monsieur	Hervé	MAZUEL	AURIERES (63)
Madame	Isabelle	FAUX	1	Monsieur	Jean-Marc	COUTAREL	LE FALGOUX (15)
Monsieur	Sébastien	GALPIER	8	Madame	Anne-Marie	MALTRAIT	Conseil départemental 63
Monsieur	Lionel	GAY	8	Madame	Dominique	BRIAT	Conseil départemental 63
Monsieur	Louis	GISCARD D'ESTAING	16	Madame	Marie-France	DABER	REGION
Monsieur	René	GOULESQUE	1	Monsieur	Daniel	CHEVALEYRE	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL (15)

Accusé de réception
063-256300237-20211001-40-2021-10-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Monsieur	Eric	HAYMA	1	Monsieur	Philippe	KRAEMER	ST-GENES-CHAMPANELLE (63)
Monsieur	Brice	HORTEFEUX	16	Monsieur	Yannick	BONY	REGION
Monsieur	Fabien	HUSSER	1	Monsieur	Gérard	TOURNADRE	BEAULIEU (15)
Madame	Sylvie	LEGER	8	Monsieur	Rémi	VEYSSIERE	Conseil départemental 63
Madame	Virginie	LESUEUR	1	Madame	Roselyne	BOUILLON	TOURNEMIRE (15)
Madame	Jocelyne	MANSANA	2	Madame	Violette	EYRAGNE	Communauté de communes du Massif du Sancy (63)
Monsieur	Jean-Louis	MARANDON	1	Monsieur	Christian	GARCELON	MENET (15)
Monsieur	Thierry	MATHIEU	1	Monsieur	Jean-Claude	BRO	DIENNE (15)
Monsieur	Philippe	MAURS	1	Madame	Sylvie	DELRIEU	SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE (15)
Madame	Isabelle	MELLIN	1	Monsieur	Michel	LHULLERY	VIC-SUR-CERE (15)
Monsieur	Alain	MERCIER	2	Monsieur	Dominique	JARLIER	Communauté de communes Dômes Sancy Artense (63)
Madame	Martine	MONCOURIER	2	Monsieur	Gustave	GOUVEIA	Communauté de communes Sumène Artense (15)
Monsieur	Gérard	MOULIADE	2	Madame	Sophie	BENEZIT	Saint-Flour communauté (15)
Madame	Sylvie	MOULY	1	Monsieur	Christophe	MALLET	ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (63)
Monsieur	Philippe	MOURGUES	2	Madame	Linda	BENARD	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (15)
Madame	Anne-Marie	PICARD	8	Madame	Martine	BONY	Conseil départemental 63
Madame	Colette	PONCHET-PASSEMARD	2	Monsieur	Franck	DE MAGALHAES	Hautes Terres Communauté (15)
Monsieur	Gilles	CHABRIER	8	Madame	Mireille	LEYMONIE	Conseil départemental 15
Monsieur	Stéphane	SAUTAREL	16	Madame	Elisabeth	BRUSSAT	REGION
Monsieur	Franck	SERRE	2	Monsieur	Franck	TALEB	Mond'Arverne Communauté (63)
Madame	Catherine	TARTIERE	1	Madame	Martine	SERRE-FALGOUX	BESSE ET ST-ANASTAISE (63)
Monsieur	Jean-Marie	VALLEE	2	Monsieur	Jean-Marc	MORVAN	Clermont Auvergne Métropole (63)
Monsieur	Sylvain	VAZELLE	1	Madame	Laëtitia	VEGA	PAILHEROLS (15)
Monsieur	Alexandre	VERDIER	1	Madame	Anaïs	PASSELAIGUE	BAGNOLS (63)
Monsieur	Grégoire	VERRIERE	1	Madame	Marie-Hélène	PAULZE	COURGOUL (63)
Monsieur	Christian	VERT	2	Madame	Maryse	BONNET	Communauté de communes du Pays de Mauriac (15)
Madame	Maïté	WAAG	1	Madame	Raluca	ZAMFIR	

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210927_09 DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Consécutivement, et conformément à l'article 9 des statuts : « lors de sa première session ordinaire, le Comité syndical élit 11 membres du Bureau »

Il est demandé de procéder à l'élection du nouveau Bureau qui doit être composé d'au moins :

- 2 représentants de la région Auvergne Rhône Alpes
- 1 représentant du département du Cantal
- 1 représentant du département du Puy-de-Dôme
- 1 représentant des EPCI sur le département du Cantal
- 1 représentant des EPCI sur le département du Puy de Dôme
- 1 représentant des communes territoriales du Cantal
- 1 représentant des communes territoriales du Puy de Dôme

Les 3 postes restant peuvent être occupés sans représentation particulière

Parmi ce Bureau, il conviendra d'élire :

- 1 Président**
- 3 Vice-Présidents**
- 1 Secrétaire**
- 6 Membres**

Chaque membre du Bureau dispose d'une seule voix.

Madame la Présidente fait appel aux candidatures.

Une liste de onze membres de candidats est remise à Madame la Présidente qui en donne lecture à l'assemblée et soumet au vote les noms suivants :

M. Frédéric BONNICHON
Mme Valérie CABECAS,
M. Lionel CHAUVIN
M. Philippe FABRE
M. Lionel GAY
M. Louis GISCARD D'ESTAING
M. Eric HAYMA,
Mme Jocelyne MANSANA
M. Jean-Louis MARANDON
Mme Isabelle MELLIN,
Mme Anne-Marie PICARD

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir voté,

187 votes :

- 185 exprimés - 00 contre
- 185 pour - 02 abstentions

DESIGNE,

En qualité de membres du bureau :

M. Frédéric BONNICHON
Mme Valérie CABECAS,
M. Lionel CHAUVIN
M. Philippe FABRE
M. Lionel GAY
M. Louis GISCARD D'ESTAING
M. Eric HAYMA,
Mme Jocelyne MANSANA
M. Jean-Louis MARANDON
Mme Isabelle MELLIN,
Mme Anne-Marie PICARD

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-40-2021-10-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les membres du Bureau élus se retirent pour élire le Président :

Le Bureau a élu :

Président : M. Lionel CHAUVIN

1^{er} Vice-président : M. Philippe FABRE

2^{ème} Vice-présidente : Mme Jocelyne MANSANA

3^{ème} Vice-président : M. Louis GISCARD D'ESTAING

Secrétaire : M. Lionel GAY

Les autres membres du Bureau :

Mme Valérie CABECAS,

M. Eric HAYMA,

Mme Isabelle MELLIN,

Mme Anne-Marie PICARD

M. Jean-Louis MARANDON

M. Frédéric BONNICHON

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 01 octobre 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-40-2021-10-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

40 MOYENS GENERAUX
40.2021.11 Délégations de pouvoir au Bureau et au Président

Dans le cadre des modalités de fonctionnement interne du syndicat Mixte, il convient de prévoir les délégations suivantes, du Comité au Bureau et au Président :

au Bureau pour :

- > la réalisation des emprunts nécessaires aux investissements indiqués dans les différents budgets ;
- > la création des emplois contractuels à durée déterminée ou indéterminée, ce, dans le cadre de la loi du 26/01/1984 modifiée et des disponibilités budgétaires, pour la conduite d'actions ou d'études spécifiques, ainsi que des emplois saisonniers ;
- > la passation des baux et tous autres contrats, conventions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte ;
- > statuer sur les avis techniques à caractère consultatif de différentes natures, et à caractère conforme (documents d'urbanisme)
- > prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants s'y rapportant (limite fixée aux procédures adaptées)
- > procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés ;
- > intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du syndicat mixte ;
- > l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Au Président pour

- > la signature de tous actes découlant des décisions du Bureau et de tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des aides, allocations, subventions et participations attribuées au Parc ainsi qu'au paiement des factures, indemnités, rémunérations et aides attribuées aux communes et autres ;
- > créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, fixer les modalités de fonctionnement de ces régies et nommer les régisseurs et suppléants correspondants ;
- > clôturer les régies inactives ;
- > passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires.
- > L'attribution des indemnités au personnel dans le respect de la délibération du Comité Syndical relative au régime indemnitaire.
- > Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée et d'un coût inférieur à 90 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant les éventuels avenants s'y rapportant.
- > décider de la conclusion des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 5 ans ;
- > décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- > de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts ;
- > ester en justice au nom du syndicat, en cas d'urgence, et en rendre compte à la réunion suivante du Comité Syndical ou du Bureau ;
- > accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- > Ouverture d'une ligne de trésorerie, en cas d'urgence, et en rendre compte à la réunion suivante du Bureau ou Comité Syndical (montant cumulé limité à 1 000 000 €).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'adopter les délégations énumérées ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-40-2021-11-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX
40.2021.12 Indemnités du Président et des Vice-Président

Les Présidents et Vice-Présidents des syndicats mixtes ouverts (forme juridique du Parc) peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction depuis le 02 mars 2002.

Le décret 2006-1614 du 15 décembre 2006 a modifié les indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-Président de Parc naturel régional.

Les indemnités maximales votées en application de l'article L. 333-3-III par les organes délibérants des syndicats mixtes de gestion des parcs naturels régionaux pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-Président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1027) de la fonction publique les barèmes suivants :

SUPERFICIE (en hectares)	Président			Vice-Présidents		
	Taux en % de l'indice brut 1027	montant des indemnités (en euros)		Taux en % de l'indice brut 1027	montant des indemnités (en euros)	
		mensuelles	annuelles		mensuelles	annuelles
Plus de 200 000	33	1 283,50	15 402,02	17	661,20	7 934,38

Valeur de l'indice majoré 830 : 46 672,80 €

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- d'autoriser l'attribution de ces indemnités au Président et aux trois Vice-présidents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

MOYENS GENERAUX

40

40.2021.13 Election des membres du Comité Syndical pour siéger en Commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'article 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres (CAO) est constituée comme suit :

le Président : Président du Parc des Volcans ou son représentant

5 Membres titulaires + 5 Membres suppléants : à élire au sein des Membres du Comité Syndical.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **de désigner les membres suivant pour siéger en commission d'Appel d'offres.**

5 titulaires :

M. Lionel Chauvin
M. Philippe Fabre
M. Lionel Gay
M. Louis Giscard d'Estaing
Mme Jocelyne Mansana

5 suppléants :

M. Laurent Bernard
M. Alain Fargeix
M. Eric Hayma
Mme Sylvie Mouly
Mme Colette Passemard

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

FINANCES

41.2021.30 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Boutique

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	1 000,00	
6238	Divers produits	4 000,00	
7088	Ventes d'ouvrages et de produits		5 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000,00	5 000,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions budgétaires.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2021.05 Prestation mutualisée pour des projets collectifs en géomatique et convention pour une infrastructure de serveurs mutualisés entre six PNR de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa stratégie Cap 2025, le Syndicat mixte du Parc travaille au **déploiement de l'accès par le public à diverses informations** : sur le territoire, ses spécificités et offres (patrimoines, produits, richesses du territoire...), ainsi que sur les actions du Syndicat mixte. Cela passe essentiellement par des services numériques.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Comité syndical du Parc a entériné une convention établie pour 2021 lui permettant de **bénéficier d'une mutualisation de moyens** initiée depuis 2018 par plusieurs syndicats mixtes de parcs naturels régionaux (Pilat, Vercors, Haut Jura), ainsi que la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes : **concrètement, un agent spécialisé - en poste au Syndicat mixte du Parc du Pilat - aide ces partenaires à l'organisation de leurs données et à leur mise en ligne ; il gère également le partage de l'hébergement des informations sur une infrastructure technique commune.**

Nécessitant des démarches techniques complexes à mener durant plusieurs années, il est envisagé de **poursuivre cette dynamique en 2022**. Les dépenses correspondantes sont décrites en annexe ; leur montant maximal est évalué pour l'année 2022 à :

- > 7 500 € pour la participation au financement du poste mutualisé
- > 1 185 € pour l'hébergement partagé de serveurs, avec administration et maintenance de cette infrastructure.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'approuver le recours en 2022 à la prestation mutualisée (dans les conditions précitées) et au serveur partagé,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes : avec le Syndicat mixte du Parc du Pilat pour le financement de l'agent qui l'accueille, ainsi que celle relative aux serveurs mutualisés (hébergement, administration et maintenance).**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTOLY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2021.06 Stage et maintenance sur l'outil numérique de gestion de sentiers et de promotion d'itinéraires de découverte

En date du 16 novembre 2020, au regard d'objectifs importants de la charte du Parc et de la stratégie Cap 2025 du Syndicat mixte du Parc (adoptée le 13 décembre 2019), le Bureau syndical a approuvé **la création et la mise en ligne de l'outil numérique Geotrek** qui répond à plusieurs attentes :

- > **aide aux diagnostics et à la gestion au quotidien de chemins et sentiers** situés en particulier au sein des nombreux réservoirs de biodiversité à forts enjeux du territoire que gère le Syndicat mixte du Parc,
- > **proposition au public d'une offre de découverte du Parc** : itinéraires maîtrisés et mettant en avant des spécificités locales propres au Parc tout au long des parcours (informations sur la faune, la flore, la géologie, des savoir-faire et des produits locaux...).

Pour mémoire, en se dotant de la solution Geotrek, le Syndicat mixte du Parc s'inscrit dans :

- > l'offre déjà fournie au public par la quasi-totalité des autres parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- > la dynamique de mutualisation de données et de leurs expériences au sein d'APARA et de l'ensemble des 90 utilisateurs Geotrek (dont 24 parcs naturels régionaux et plusieurs parcs nationaux).

Financée à 80 % par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'installation de cette solution numérique serait en ligne au 15 novembre 2021, déjà pour la partie gestion des cheminements.

Comme prévu initialement, pour 2022, il est envisagé **de faire appel à un stagiaire de niveau Master 1 ou Master 2, pour une durée de 6 mois, afin de contribuer à l'offre de découverte** destinée au grand public (proposition d'itinéraires et de « points d'intérêts », d'activités, de produits, d'événements et de services...). Il est également nécessaire d'assurer **l'hébergement et la maintenance des données de cet outil numérique sur des serveurs web dédiés**.

Au plan financier, conformément à la tranche une (sur trois) de la demande de subvention adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2020, il est possible de **solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, au titre du Contrat de Parc signé le 15 juin 2020, afin d'obtenir une aide de 80 % des dépenses correspondantes**.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES

	Montants TTC		
	en 2021	en 2022	en 2023
Hébergements sur serveurs sécurisés*	2 760 €	2 760 €	2 760 €
Stagiaire : sélection et renseignements des itinéraires : topos, points d'intérêts, textes	3 600 €	3 600 €	3 600 €
TOTAL	6 360 €	6 360 €	6 360 €

RECETTES

	Taux	Montants		
		en 2021	en 2022	en 2023
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	80 %	5 088 €	5 088 €	5 088 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	20 %	1 272 €	1 272 €	1 272 €
TOTAL	100 %	6 360 €	6 360 €	6 360 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- > d'approuver ce stage de 6 mois pour enrichir l'offre de découverte de l'outil,
- > d'approuver les modalités nécessaires pour l'hébergement et la maintenance de celui-ci,
- > d'autoriser le président à solliciter une demande de subvention en fonctionnement (tranche deux sur trois) auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, pour contribuer à 80 % au financement de ces dépenses d'un montant total de 5 088 €.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-42-2021-06V2-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTOLLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

42 PERSONNEL
42.2021.07 Service civique pour contribuer à l'outil numérique de promotion d'itinéraire de découverte

Dans le cadre de sa stratégie Cap 2025 validée le 13 décembre 2019, le Syndicat mixte du Parc entend développer la sensibilisation des publics aux spécificités et fragilités des patrimoines et de valorisation des savoir-faire, produits et activités du territoire. Dans ce cadre, avec l'outil numérique Geotrek en cours de préparation depuis juillet 2021, le Syndicat mixte du Parc prépare une **offre de randonnées écoresponsables du territoire s'appuyant sur des itinéraires maîtrisés et mettant en avant des spécificités locales propres au Parc tout au long des parcours** (informations sur le patrimoine géologique, naturel, culturel, les produits locaux...).

Afin d'enrichir celle-ci en termes d'itinéraires et de spécificités locales valorisées et **d'assurer un meilleur lancement** de l'outil numérique lors de la saison touristique 2022, il est proposé d'avoir **recours à un service civique durant 6 mois**, dont les tâches seraient les suivantes :

- identification des offres existantes,
- définition de critères et sélection de parcours pouvant être publiés,
- vérification de ces derniers sur le terrain et des pas-à-pas correspondants,
- en lien avec les Directions du Syndicat mixte du Parc, préparation, d'une part, d'informations pratiques et, d'autre part, de description de patrimoines naturels et culturels (paysages, faune, flore, milieu naturel, bâti, savoir-faire, etc.), ainsi que de centres économiques (auberges, producteurs...) à intégrer comme des « points d'intérêts » (POI) le long des parcours :
 - . rédaction de textes courts, aux propos vulgarisés et pédagogiques
 - . recherche d'illustrations, prise de photos...
 - . organisation des informations pour chaque parcours
 - . harmonisation à l'échelle de l'offre d'itinéraires
- intégration des parcours et de ces informations sur le portail, après leur validation,
- axer l'outil sur les volcans pour se démarquer des autres Geotrek et affirmer l'identité du territoire,
- réflexion sur la stratégie et les actions de communication envisagées : réseaux sociaux, relations avec les OT, journée découverte sur le terrain.

Le recours à un service civique s'avérerait être également une opportunité pour le volontaire de définir ou d'affiner son projet professionnel, de développer ses compétences et son expérience, de découvrir et de travailler au sein d'une collectivité.

Le volontaire bénéficierait :

- d'une protection sociale intégrale,
- d'une indemnité de Service civique sera versée par l'Etat (via un organisme type CREFAD) d'un montant de 473,04 € par mois (cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés et l'Aide au logement),
- d'une indemnité supplémentaire de repas versée par le Syndicat mixte d'un montant de 107,58 € par mois.

Basée au siège du Parc (Montlosier), l'activité de ce service civique débiterait en octobre 2021 ; elle assurerait le lien avec celle d'un stagiaire à recruter à l'issue des 6 mois sur une mission identique pour contribuer au volet découverte du projet.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,

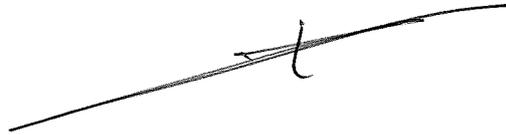
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- le recours à un service civique d'une durée de 6 mois à compter d'octobre 2021,
- les modalités précitées pour son accueil et son activité,
- le lancement des démarches nécessaires par le Président, notamment les demandes d'agrément au service civique.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-42-2021-06-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

42

PERSONNEL

42.2021.08 RNN Chastreix-Sancy : renouvellement d'un contrat de garde/chargé(e) d'études

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, confié au syndicat mixte du parc des Volcans par l'Etat, une équipe d'animation est prévue et financée pour assurer la mise en œuvre, le suivi et le renouvellement du plan de gestion. Cette équipe intègre un poste de garde/chargé d'étude dont l'échéance du contrat arrive à terme. Il est ainsi proposé de procéder au renouvellement du contrat de garde/chargé d'étude de la réserve naturelle pour une durée de 3 ans, afin d'assurer la stabilité de l'équipe d'animation.

Les missions ou les activités de ce garde/chargé(e) d'études sont les suivantes :

- assurer la surveillance de la RNN et les contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire (assurer une présence régulière sur le terrain et auprès des acteurs locaux, informer et sensibiliser les publics, concevoir et mettre en œuvre le balisage, exercer la police de la nature...),
- contribuer à la gestion écologique et technique de la RNN (réaliser et assurer le suivi des travaux d'entretien de la RNN, effectuer la maintenance des équipements et des matériels...),
- contribuer à l'activité administrative (réaliser la gestion et le suivi des travaux effectués sur la RNN au plan administratif, rédaction compte-rendu d'activité...),
- réaliser des études (étude de faisabilité d'aménagements, suivis naturalistes notamment en milieu forestier, inventaires...),
- monter et suivre des projets (participer aux programmes annuels d'actions prévus dans le plan de gestion et suivre leur mise en œuvre, par exemple programme d'enlèvement de déchets, mise en place d'exclos et de zones de non intervention, suivi de l'observatoire des cours d'eau...).

Cet agent agit sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels » et sous la coordination, au quotidien, du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera située dans les locaux de la RNN à Chastreix.

Ce poste, depuis sa création, est intégralement pris en charge par les financements d'Etat (MTE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion de la réserve naturelle nationale.

LE COMITE SYNDICAL,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité****DECIDE :**

- **de renouveler le poste de contractuel pour une durée de 3 ans, à compter du 15 octobre 2021 sur la base de l'indice brut 430 et dans les conditions de l'article 3 - 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**
- **et en date du 15 octobre 2022, il sera proposé une revalorisation indiciaire de cet agent par avenant, car celui-ci remplit les conditions du décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 permettant la réévaluation tous les trois ans des agents non-titulaires.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-42-2021-08-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2021.09 Renouvellement d'un contrat d'assistant(e) de gestion du programme Leader

Afin de permettre une fin de gestion de programme Leader Volcans d'Auvergne efficace et sereine, nous avons recruté un agent en date du 1^{er} avril 2021 pour une période de 6 mois.

Malgré une période compliquée du fait de la crise sanitaire et des périodes de travail à distance qui ont été organisées, cet agent s'est très bien intégré dans l'organisation du syndicat mixte et a pleinement pris en main la mission qui lui a été confiée.

Afin de poursuivre la dynamique mise en place pour poursuivre l'instruction des dossiers Leader.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **de renouveler le contrat à durée déterminée d'assistant(e) de gestion du programme Leader pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 à l'indice Brut 372 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

50

GESTION DURABLE DU PARC

50.2021.03

Restructuration du site de Montlosier (requalification de l'ensemble immobilier) –
siège du Parc – Demande de subventions

Pour rappel, afin que le site de Montlosier soit en mesure de **contribuer au rayonnement des territoires du Parc** et plus généralement **de la Région Auvergne Rhône Alpes** tout en amplifiant le **caractère structurant de cet équipement pour la population**, dans le cadre des objectifs Cap 2025 du Parc et de l'inscription du site CDP/FL au patrimoine Mondial, une **restructuration de l'ensemble du site de Montlosier** a été proposée. Elle permettra également de donner un signal fort au territoire : faire du site de Montlosier **une vitrine des savoirs faire et des spécificités écologiques et touristiques du territoire**, qui, de par les formes d'accueil, de transmissions des savoirs et des savoirs faire et de découverte des spécificités naturelles et culturelles, sera au service des habitants, mais aussi au service des visiteurs en proposant des modes de découvertes adaptés.

Aussi

- **La destination des bâtiments** a été réinterrogée pour une meilleure fonctionnalité et attractivité (Siège administratif, Maison du Parc et Boutique, hébergement marchand en lien avec la randonnée – gîte d'étape, bivouac- atelier/archives, ateliers pédagogiques, salle de conférence....)
- **Les extérieurs**, pour le stationnement et les cheminements au niveau de la distribution des bâtiments et depuis le site, ont été également adaptés aux besoins des visites et aux nouvelles pratiques dont la mobilité douce.
- Enfin, **la scénographie** a été repensée au filtre des patrimoines et actions à valoriser, ainsi que les outils de découverte du site lui-même, incluant le développement de nouvelles technologies respectueuses des milieux et des usages.

Des liens, à investir, devront être développés entre les grand sites du territoire afin de **créer une expérience commune « Parc des Volcans »**.

En parallèle, **la gestion du domaine et de ses différents milieux et usages** (agricoles, forestiers, aquatiques, accueil des publics et activités de pleine nature) continuera dans une perspective expérimentale, reproductible et transmissible, et en lien la restructuration du site de Montlosier.

Pour la restructuration du site, une **étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** a été réalisée, permettant de comprendre les enjeux du site et de **déboucher sur le règlement d'un concours** afin de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la définition des travaux à mener et équipements à installer (type, contenus..) en termes architectural, paysager et scénographique.

Une étude complémentaire structurale et thermique des bâtiments a été menée en parallèle

Le concours à proprement parlé et **le travail qui s'ensuivra de l'équipe de Maîtrise d'œuvre** vont être lancés.

Le programmiste a réalisé un travail d'estimation des dépenses afférentes à la phase de réalisation des travaux.

Un rapport vous a été proposé lors du Comité Syndical du 30 avril dernier.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le budget prévisionnel et les plans de financements ont été ajustés au 1^{er} septembre 2021 et seraient donc maintenant les suivants :

Nature des dépenses	Montants HT	Financements prévisionnels		
• Restructuration architecturale et paysagère (bâtiments et extérieurs)	3 530 000 € HT	CR AURA	28,1 %	1 200 000 € HT
		CD63	23,4 %	1 000 000 € HT
• travaux et matériel de Scénographie	322 000 € HT	ETAT Plan Avenir Montagne Investissement	28,5 %	1 219 200 € HT
• Honoraires ingénierie /scénographe/ BC / SPS / Assurances / Communication / Aléas, ...	422 000 € HT	SM PNRVA (emprunt)	20 %	854 800 € HT
Total	4 274 000 € HT		100 %	4 274 000 € HT

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'approuver le budget prévisionnel tel que décrit. Ce dernier pourra être modifié en cas de financements extérieurs complémentaires et fera alors l'objet d'un rapport modificatif.**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions des différents financeurs et à signer tout document à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-50-2021-03-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni le 01 octobre 2021 à 14h00 en présentiel à l'Espace Loisirs d'Aydat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (124 voix) :

Conseil Régional : DABERT Marie-France – DUBOURG Sébastien - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : ABELARD Nathalie – BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DESCOEUR François – MANSANA Jocelyne – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck – VALLE Jean-Marie -

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHAUVIN Lionel – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – PASSELAIGUE Anaïs – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain – VERRIERE Grégoire – ZAMBIR Racula

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : M. BONNICHON Frédéric à M. CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : VERT Christian – MOURGUES Philippe

Délégués des communes : CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – DELRIEU TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : DERSIGNY Eric – MERCIER Alain – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – VERDIER Alexandre – WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien, MONTOLLOY Christine.

Les partenaires invités et présents : HELBERT Jean-Luc, GUILLON Jean-Claude, POTIN Axel.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 187 voix

AFFAIRE

A.2021.06 Avis projet éolien à Trizac

RAPPORT

Par courrier en date du 13 août 2021, le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)** a été sollicité par la préfecture du Cantal pour rendre un avis sur le projet de la société Boralex visant à implanter et exploiter un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs et quatre postes de livraison raccordés sur la commune de Trizac.

Le projet de territoire présenté dans la Charte 2013>2025 du PNRVA indique que la **réduction des consommations d'énergie** constitue pour le territoire une priorité, tout en soulignant l'importance de rationaliser la **production d'énergies renouvelables** au regard des potentialités et des vulnérabilités du territoire, afin de ne pas porter atteinte aux **spécificités patrimoniales** (environnementales et paysagères) du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

S'agissant du développement de l'énergie éolienne, la Charte prévoit, dans le **Focus sur les parcs éoliens** (page 96), les conditions d'intégration des infrastructures éoliennes sur le territoire du PNRVA. La carte des « *Sensibilités paysagères et environnementales vis-à-vis de l'éolien* » (page 97) indique les secteurs sensibles du point de vue environnemental et paysager. Sur la base de cette cartographie, le Syndicat mixte et ses partenaires souhaitent :

➤ **ne pas favoriser la création de parcs éoliens dans les zones :**

- protégées réglementairement ;
- de sensibilité paysagère forte et moyenne ;
- ainsi que dans les zones de sensibilité environnementale forte et moyenne.

Au niveau du contexte, un premier courrier du Président du Parc des Volcans, Jean-Marc Boyer avait été adressé au Maire de Trizac le 14 février 2017 rappelant les principes de la Charte du Parc et mettant en garde sur les sensibilités paysagères particulièrement fortes sur ce secteur non compatibles avec l'installation d'un projet d'éolien.

Au regard des données qui nous ont été communiquées sur le périmètre du projet, nous vous informons que celui-ci se trouve en secteur de **sensibilité paysagère forte**, et de **sensibilité environnementale moyenne à forte**.

Analyse du volet environnemental :

Le projet est situé sur un secteur de sources du bassin (tête de bassin Adour Garonne) : ruisseau du Civier (affluent du Marilhou), et plusieurs affluents de la Sumène dont le ruisseau du Violon, avec un enjeu de préservation du bon état écologique. L'aire d'étude est concernée par un réseau de zones humides et deux étangs. L'aire d'étude du projet se situe à 6 km du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal, à 12 km du site Natura 2000 Gorges de la Dordogne, englobant deux zones de protection spéciales des oiseaux. Le projet prévoit, dans le cadre du raccordement, de traverser plusieurs fois le site Natura 2000 entre Sumène et Mars, au niveau des ruisseaux de Civier, du Marilhou et du Mars.

Les inventaires ont mis en évidence environ 60 espèces d'oiseaux nicheurs, avec des espèces à enjeu régional fort ou moyen : Aigle botté, Milan royal, Autour des Palombes et des passereaux comme la Pie-grièche grise ou le Tarier des Prés. De nombreuses espèces en migration active sont observées dans l'aire d'étude ou à proximité directe en 2017 : Bondrée apivore, Busard des roseaux, Milan royal, Milan noir, Grue cendrée, Faucon émerillon, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, et à proximité directe, le Circaète Jean le Blanc. Quinze espèces d'oiseaux migrateurs ont été observées lors de la migration pré-nuptiale de printemps, plusieurs présentant un enjeu de conservation comme le Faucon émerillon, le Busard des roseaux, le Milan noir... 53 espèces ont été observées en migration post-nuptiale comme le Bruant ortolan, la Cigogne noire, le Faucon émerillon, ou le Milan royal. 12 espèces sont observées en période hivernale en 2017 avec des conditions d'observations mauvaises qui auraient mérité une campagne d'inventaire supplémentaire.

Le projet de parc éolien est positionné de façon transversale aux axes de migration des oiseaux. La hauteur de vol identifiée pour les espèces cibles est située entre 50 et 150 m de haut ce qui correspond à la hauteur des éoliennes envisagées (de 150 m de haut). L'aire d'étude est dans l'axe de couloirs de migration et concerne la zone à enjeu Milan royal. La présence de Pie-grièche grise est avérée sur le site. **Les espèces menacées dont le territoire du Parc des Volcans présente une forte responsabilité à l'échelle régionale et nationale.**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La carte 170 p 304 du dossier de demande d'autorisation environnementale présente les résultats des observations réelles de migration post-nuptiale en 2017 mais il semble réducteur que la carte des enjeux (n°171 p 307) ne présente pas la totalité des couloirs de migration observés en ne faisant apparaître que les principaux. Par ailleurs, la spatialisation des couloirs réels de migration nécessiterait de se fonder sur plus d'une seule année d'observation (2017).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale faisant l'objet de l'enquête publique¹ envisage l'installation de systèmes de détection de l'avifaune pour arrêter les éoliennes en cas de passage d'oiseaux, notamment au regard de l'enjeu « Milan royal ».

Le site est fréquenté par de nombreux Chiroptères avec une grande activité toutes espèces confondues, notamment en lisière et à proximité de l'étang. Le projet prévoit l'implantation d'éoliennes à proximité des zones tampons définies dans l'étude d'impact et dont le choix de la largeur n'est pas explicité.

Compte tenu des enjeux importants « avifaune », et malgré la proposition de mesures pour limiter l'impact du projet, le dossier ne permet pas de conclure à une absence d'impact sur l'avifaune et les Chiroptères. En effet, compte tenu des données existantes, il semble que le site d'étude soit concerné dans son intégralité par des couloirs migratoires.

Concernant la biodiversité de façon générale, il est important de conserver au maximum les haies, bosquets, murets ou amas de pierre. Si des travaux devaient être réalisés ou opérations de maintenance en phase d'exploitation, il faudra les concentrer lors de la période de l'année la moins impactante pour les amphibiens, reptiles et nidification des oiseaux (notamment pie grièche grise présente sur l'aire d'étude et à proximité de futures éoliennes). Une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 semble pertinente au regard notamment de l'aire de déplacement de l'avifaune, y compris pour les sites non concernés directement par l'emprise du projet (ZPS).

Du point de vue de la ressource en eau, le projet concerne un secteur de sources, avec de nombreuses zones humides qui contribuent à l'alimentation en eau de la planèze de Trizac. Au regard du contexte actuel avec des sécheresses qui deviennent récurrentes et des projections (basses de débit notamment) liées au changement climatique, il est capital que les modalités techniques du projet garantissent le maintien des écoulements pour une alimentation pérenne des zones humides et ruisseaux :

- les aménagements et travaux (pistes d'accès, travaux de raccordement, remaniement de terre, etc.) ne doivent pas perturber la fonctionnalité de ces ruisseaux et zones humides de tête de bassin de la planèze de Trizac : assurer le maintien des écoulements pour une alimentation pérenne des zones humides et ruisseaux, limiter l'imperméabilisation des sols.
- les travaux ne doivent pas impacter les ressources en eau potable (périmètres de protection des captages).

En conclusion, **le projet ne démontre pas l'absence d'impact sur la trame verte et bleue : il ne démontre pas l'absence d'impact pour l'avifaune (de jour comme de nuit) et les chiroptères et pose question sur la ressource en eau (alimentation pérenne des zones humides).**

Analyse du volet paysager :

Espace emblématique du Massif cantalien, la planèze de Trizac joue un rôle de faire-valoir pour les Monts du Cantal. Issue de la crête du Puy de la Tourte, elle trouve son ancrage au niveau du Suc de Rond. Les structures naturelles de cet espace présentent un excellent niveau de lisibilité qui lui confère un caractère singulier à l'échelle du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Le secteur septentrional de la planèze de Trizac qui est concerné par le projet de parc éolien, à hauteur des Montagnes de la Besseyre et de Joane, s'inscrit dans une zone à forte sensibilité paysagère de la Charte du parc 2013 > 2025 et se caractérise par une atmosphère préservée et naturelle matérialisée par de « grands espaces vierges de toute présence humaine ».

A la lecture du dossier transmis, **il apparaît une sensibilité forte** avec la silhouette du bourg de Trizac niché en rebord de plateaux, tout comme pour les hameaux à proximité immédiate (lieux dits du Couderc, de la Besseyre ou encore du Manclaux) secteurs jouant un rôle de transition avec les terres d'estives. Les photomontages présentés dans le dossier de demande d'autorisation environnemental illustrent une covisibilité importante entre les éoliennes et le bourg de Trizac qu'elles surplombent, tel qu'on l'observe depuis son entrée nord-ouest par la route départementale RD330.

Par ailleurs, le dossier présente également des visibilités depuis certains points de vue ou périmètre du grand site de France du Puy Mary et certains sommets cantaliens (Puy Violent, Puy de la Tourte, Puy de la Besseyre, Puy du Rocher) altérant les perceptions paysagères autour du Volcan Cantalien.

Accusé de réception en préfecture
de l'Auvergne
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de dépôt : 19/10/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

L'étude d'impact indique que « la position du parc [éolien] en dessous de l'horizon formé par le massif cantalien et le Puy Mary permet de préserver l'échelle du paysage, et les repères préexistants en apportant un cadre monumental au projet : l'effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants est donc faible. [...] ». S'il pourrait apparaître quelques potentialités à rehausser les confins Nord-Ouest du Volcan Cantalien, il s'avère ici que la présence d'éoliennes comporte trop de risques de renverser l'échelle des perceptions paysagères et le caractère monumental du massif.

Enfin, **la préservation et la mise en valeur des grands espaces remarquables du PNRVA constitue le principal objectif des signataires de la Charte dans le but de transmettre ce capital aux générations futures et de garantir la fréquentation de ces sites en maîtrisant les aménagements en conséquence.** Il apparaît que le projet d'aménagement d'un parc éolien sur ce secteur, **dégrade significativement la qualité paysagère de cet ensemble volcanique**, élément central de l'identité patrimoniale du territoire.

Compte-tenu des éléments techniques mentionnés ci-dessus (dispositions de la Charte 2013>2025, enjeux environnementaux et paysagers), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne estime que **le projet ne peut pas être considéré comme compatible avec la préservation des spécificités patrimoniales du territoire.**



Vue du Bourg de Trizac en rebord de plateau depuis la RD 30 :
en arrière-plan le Puy Violent sommet emblématique des monts du Cantal

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **de rendre un avis défavorable au projet porté par la société BORALEX pour l'installation de 12 éoliennes sur le secteur de Trizac.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 01 octobre 2021
Le Président,

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20211001-A-2021-06-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021